

Brochure n° 3311

Conventions collectives nationales

**COMMERCE DE QUINCAILLERIE,
FOURNITURES INDUSTRIELLES,
FERS-MÉTAUX ET ÉQUIPEMENTS DE LA MAISON**
IDCC : 1383. – **Employés et personnel de maîtrise**
IDCC : 731. – **Cadres**

ACCORD DU 24 NOVEMBRE 2008

RELATIF AUX SALAIRES MINIMA

NOR : ASET0950007M

IDCC : 731, 1383

Article 1^{er}

Les valeurs des garanties conventionnelles mensuelles de rémunération, quelle que soit l'ancienneté, prévues par l'avenant du 30 octobre 2007 sont modifiées selon les modalités ci-dessous, étant précisé qu'aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC :

Employés

(En euros.)

NIVEAU	ÉCHELON	SALAIRE
I	1	1327
	2	1331
	3	1334
II	1	1334
	2	1360
	3	1373

NIVEAU	ÉCHELON	SALAIRE
III	1	1 373
	2	1 400
	3	1 413
IV	1	1 413
	2	1 441
	3	1 455

Personnel de maîtrise

(En euros.)

NIVEAU	ÉCHELON	SALAIRE
V	1	1 467
	2	1 539
	3	1 593
VI	1	1 604
	2	1 683
	3	1 761

Cadres

(En euros.)

NIVEAU	ÉCHELON	SALAIRE
VII	1	2 245
	2	2 421
	3	2 624
VIII	1	2 763
	2	2 899
	3	3 036
IX		3 744

Article 2

A l'issue du délai d'opposition en vigueur et conformément à l'article D. 2231-2 du code du travail, le présent avenant sera déposé, d'une part, auprès de la direction des relations du travail en 2 exemplaires : 1 exemplaire original signé des parties et 1 exemplaire sur support électronique et, d'autre part, auprès du secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes de Lyon.

Article 3

Les parties signataires conviennent d'effectuer, à l'initiative de la partie la plus diligente, les formalités prévues aux articles L. 2261-15 et suivants du code du travail relatives à la demande d'extension du présent avenant.

Article 4

Les dispositions du présent avenant sont applicables à compter du premier jour du mois suivant la publication au *Journal officiel* de son arrêté d'extension.

Fait à Lyon, le 24 novembre 2008.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisation patronale :

Confédération française de la quincaillerie, fournitures industrielles, bâtiment, habitat (CFQ).

Syndicats de salariés :

Fédération nationale de l'encadrement du commerce et des services
CFE-CGC ;

Fédération commerces, services et force de vente CFTC.